



REGLEMENT DU CHAMPIONNAT INDIVIDUEL

LUXEMBOURGEOIS

Saut d'Obstacles

I Généralités

1. Le Championnat Individuel National se compose de trois étapes disputées lors d'un concours à l'extérieur de 3 jours consécutifs. Si moins de six cavaliers inscrits dans la première épreuve de sa catégorie le championnat sera annulé.

2. L'organisateur préalablement désigné par le C.A. et la commission de saut d'obstacles sont l'organisateur des épreuves du championnat. Le terrain sera pris en location par la F.L.S.E.

3. Cavaliers admis

a) Cavaliers / Seniors

Tous les cavaliers de nationalité luxembourgeoise licenciés à la F.L.S.E. qui ne participent pas au Championnat des Juniors et Jeunes Cavaliers.

b) Jeunes Cavaliers

Tous les cavaliers de 19 à 21 ans de nationalité luxembourgeoise licenciés à la FLSE. Sont également admis les cavaliers étrangers licenciés à la F.L.S.E. à condition qu'ils puissent justifier d'une résidence au Grand-Duché de Luxembourg d'au moins 12 mois.

c) Juniors

Tous les cavaliers jusqu' à l'âge de 18 ans de nationalité luxembourgeoise licenciés à la FLSE. Sont également admis les cavaliers étrangers licenciés à la F.L.S.E. à condition qu'ils puissent justifier d'une résidence au Grand-Duché de Luxembourg d'au moins 12 mois.

d) Poneys

Tous les cavaliers jusqu'à l'âge de 16 ans révolu, (cavaliers minimes jusqu'à 11 ans cavaliers cadets de 12-16 ans révolu) licenciés à la F.L.S.E.. Minimum six participants par catégorie sinon la F.L.S.E. se réserve le droit d'annuler la catégorie du championnat.

4. Chevaux admis

Tous les chevaux inscrits auprès de la FLSE (cinq ans et plus) à la date de clôture des inscriptions.

Les chevaux qui participent ne peuvent être travaillés sur le paddock que par le cavalier inscrit à l'épreuve.

5. Harnachement

Selon § 70 L.P.O et «Allgemeine Bestimmungen» de la F.L.S.E.

6. Juges

Les juges ainsi que le chef de piste seront désignés par le C.A..

7. Dotation et Droits de Départ:

Le premier classé du classement général recevra un prix d'honneur, les autres participants recevront des flots.

8. Prise en compte des résultats

Sont pris en comptes les classements des trois épreuves du championnat.

9. Ordre des départs:

En principe par tirage au sort (par hasard Toris), sauf faculté pour l'organisateur de modifier l'ordre ainsi établi, mais uniquement au motif de permettre à un cavalier de présenter dans de bonnes conditions deux chevaux à une même épreuve, en respectant l'ordre du tirage au sort.

Ordre de départ de la 2^e épreuve ordre inverse de l'épreuve N° 1.

L'ordre de départ dans le parcours A de l'épreuve trois, suivra l'ordre inverse des pénalités encourues dans la première et la deuxième épreuve du Championnat.

L'ordre de départ dans le parcours B suivra l'ordre inverse des pénalités encourues dans la 1. et 2. épreuve additionnée des pénalités de la première manche de la 3. épreuve.

10. Nombre de chevaux / poneys par concurrent

Chaque cavalier pourra confirmer au maximum deux chevaux / poneys dans les épreuves N° 1 et 2, pour la 3^e épreuve il ne pourra présenter qu'un seul de ses chevaux / poneys qualifiés au choix.

Il est précisé pour autant que besoin que tous les résultats sont appréciés par couple cheval / poney cavalier.

11. Terrains

Les pistes de saut d'obstacles ainsi que les paddocks doivent être reconnus valables par la commission saut d'obstacles. Les épreuves du Championnat se dérouleront à l'extérieur.

12. Catégorie des épreuves

Cavaliers / Seniors

- épreuve N° 1: cat. M** barème C haut.130-140 cm, larg.140 cm, 350 m/min
- épreuve N° 2: cat. S* barème A sans chrono, avec un temps maximum autorisé
haut. 140cm, larg..160 cm, 350 m/min
- épreuve N°3: cat. S* barème A sans chrono, avec un temps maximum autorisé
haut.140 cm deux manches, tempo 350 m par min.
parcours A : 12 - 14 obstacles
parcours B : réduit maximum 10 obstacles haut. 140 cm,
tracé différent du parcours A
- obligatoire pour la 3^e épreuve : parcours A rivière
largeur de la rivière : 3m minimum
la rivière peut être barrée selon avis du chef de piste

En cas d'égalité de point après les épreuves 1-2-3, barrage pour les trois premières places du championnat (épr.3).Ordre de départ du barrage le même que dans l'épreuve 3 B.

Jeunes Cavaliers

- épreuve N° 1: cat. M* barème C haut.125 cm larg.130 cm, 350 m/min
- épreuve N° 2: cat. M** barème A haut.130 cm, larg. 140 cm, 350 m/min
- épreuve N° 3: cat. M** barème A sans chrono, avec un temps maximum autorisé
haut.130cm deux manches, tempo 350 m/min
parcours A : 12 - 14 obstacles
parcours B : réduit maximum 10 obstacles haut. 130 cm tracé
différent du parcours A.

En cas d'égalité de point après les épreuves 1-2-3 barrage pour les trois premières places du championnat (épr.3).Ordre de départ du barrage le même que dans l'épreuve 3B.

Juniors

- épreuve N° 1: cat.L barème A haut. 115 cm 350m/min
- épreuve N° 2: cat.L barème A haut. 120 cm larg.. 130cm 350 m/min
- épreuve N° 3: cat.M* barème A haut. 125 cm 350m/min deux manches
parcours A: 12 - 14 obstacles
parcours B : réduit maximum 10 obstacles haut. 125 cm tracé
différent du parcours A
parcours B suivra directement après le parcours A, l'ordre de départ du
parcours B sera le même que pour le parcours A.

épreuves N°2 et N°3 avec combinaisons (doubles et triples autorisés)

En cas d'égalité de point après les épreuves 1-2-3, barrage pour les trois premières places du championnat (épr.3).Ordre de départ du barrage le même que dans l'épreuve 3 B.

Poneys

Poneys cavaliers minimales : jusqu'à 11 ans

épreuve N° 1: cat.0 barème A* haut 80 cm

épreuve N°2: cat 0 barème A* haut 90 cm

épreuve N° 3: cat 0 barème A* haut 90 cm

épreuves N°2 et N°3 avec combinaisons (doubles et triples autorisés)

Poneys cavaliers cadets : de 12 ans – 16 ans

épreuve N°1: cat. A barème A* haut. 0,90 cm

épreuve N°2: cat. A barème A** haut. 100 cm

épreuve N°3: cat. A barème A** haut. 110cm deux manches
parcours A: barème A faute sans chrono haut. 110 cm
parcours B: barème A faute sans chrono haut. 110 cm
le parcours B différent du parcours A suivra directement après le parcours A, l'ordre de départ du parcours B sera le même que pour le parcours A.

épreuves N°2 et N°3 avec combinaisons (doubles et triples autorisés)

En cas d'égalité de point après les épreuves 1-2-3 barrage pour les trois premières places du championnat (épr.3).

Vitesse : 300m/min minimales
325m/min cadets

II Déroulement du Championnat et méthodes de classement

1) Horaire des épreuves

En cas de trois jours :

Veille: confirmation des chevaux au secrétariat du concours avant tirage au sort.

premier jour : épreuve N° 1 deuxième jour : épreuve N° 2 troisième jour : épreuve N° 3

2) Méthode de classement

Epreuve N° 1

L'épreuve N° 1 est éliminatoire. Les couples chevaux - cavaliers ayant totalisé plus du double du temps du vainqueur sont définitivement éliminés du Championnat National Individuel des Cavaliers et Seniors en Saut d'Obstacles.

Epreuves N° 2

- éliminatoire, les couples chevaux – cavaliers qui ne terminent pas l'épreuve

Epreuves N° 3

Cavaliers admis: cavaliers non éliminés dans les épreuves N° 1 ou N° 2.

3) Classement Général

Conversion du temps total en points pour le barème C.

Le 1^{er} classé aura de toute façon 0 points. Les points des 2^e, 3^e, 4^e etc. concurrents sont obtenus en multipliant la différence entre les temps de chaque cavalier par rapport du 1^{er} par 0,5.

exemple:

1^{er} cavalier : temps converti=64,32 sec. = 0 pts
2^e cavalier : temps converti=65,21 sec
3^e cavalier : temps converti=67,85 sec

classement provisoire:

1^{er} cavalier : 0 pts
2^e cavalier : temps 65,21 - temps 64,32 = 0,89 x 0,5 = 0,45 pts
3^e cavalier : temps 67,85 - temps 64,32 = 3,53 x 0,5 = 1,76 pts
6^e cavalier : temps 128,64 éliminé

Le classement général du Championnat National Individuel en Saut d'Obstacles est obtenu par addition de tous les points dont les différents couples auront été crédités au cours des 3 épreuves du Championnat.

S'il subsiste un ex aequo en points pour les 3 premières places du classement général, un barrage de catégorie S*, détermine les 3 premières places. Dans tout les cas le barrage sera issu de l'épreuve 3.b..

4) Dispositions d'Ordre Général

Les prescriptions de la LPO sont d'application. Excepté : la 1^{ière} chute du cavalier/cheval n'est pas éliminatoire, 1^{ière} chute du cavalier, chute du cheval, chute des deux vaut 8 pts de pénalités.

Les catégories d'âge sont fixées pour l'année 2010

CAVALIERS ET SENIORS : a partir de 1988
JEUNES CAVALIERS : 1989-1991
JUNIORS : 1992
PONEYS MINIMES : 1999
PONEYS CADETS : 1994